Taux d’endettement financier des entreprises de la filière

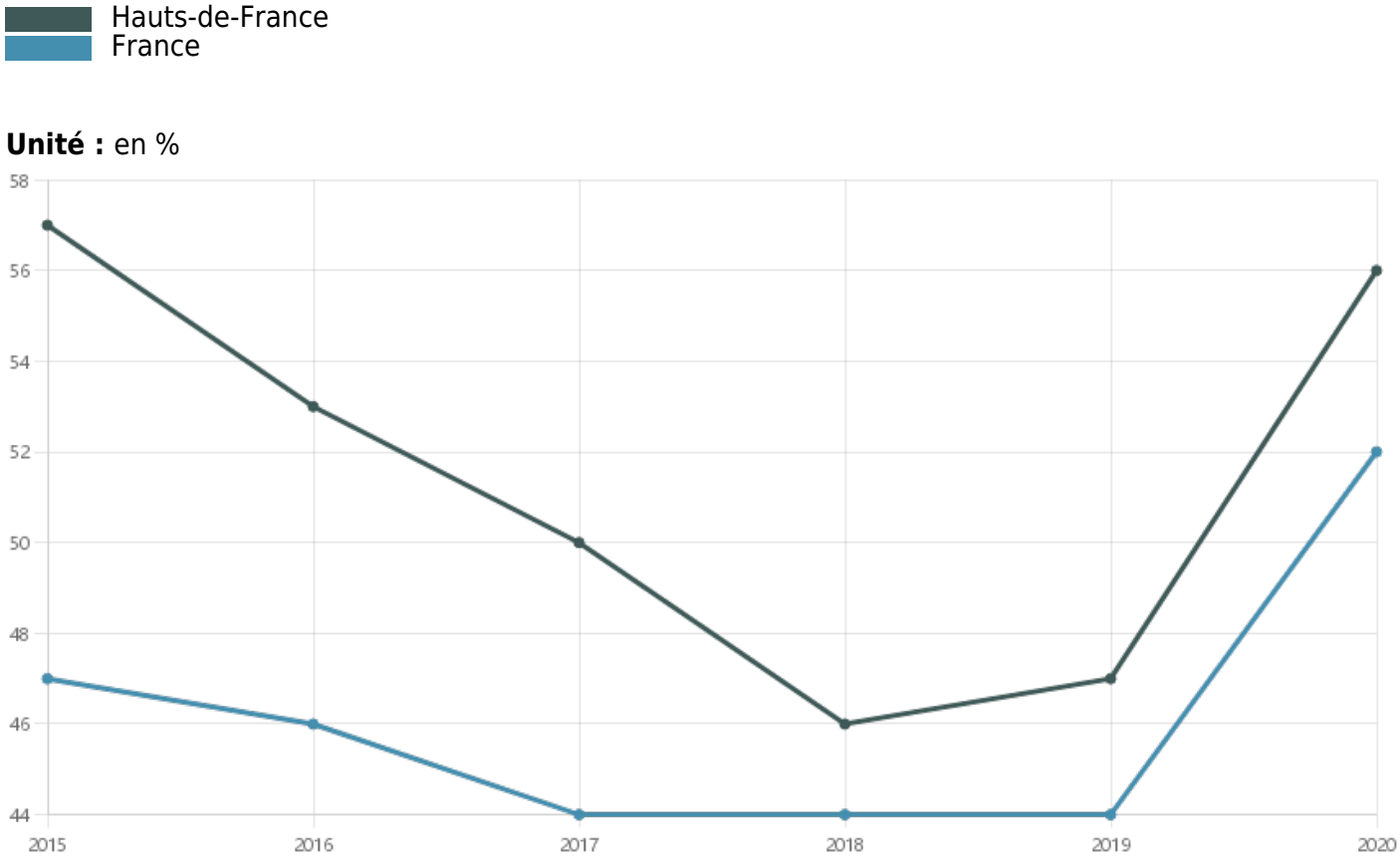

Hauts-de-France 2022

Source : Baromètre ACSEL Banque de France - 2022

Le Baromètre ACSEL 2022 réalisé par la Banque de France et portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale réalisant un chiffre d’affaires supérieur à 750.000€ (hors exploitation forestière et sylviculture) nous donne le taux d’endettement financier en % (endettement financier / fonds propres nets) des entreprises de la filière régionale et nationale.

Les entreprises ont continué leur désendettement jusqu’en 2019 et celui-ci a de nouveau progressé en 2020 (incluant les Prêts Garantis par l’Etat). Cependant, une large partie de cet endettement trouve une contrepartie en disponibilités).

SECTEURS

1ère transformation | 2nde transformation | Construction bois

THÉMATIQUES

Économie | Entreprises

© Observabois - 2022